

Expéditeur: Sixbert Musangamfura <sixbert.musangamfura@gmail.com>

Date: 26 décembre 2014 04:19:35 UTC+1

Destinataire: undisclosed-recipients;

Objet: FDU Mouvement National _ INKUBIRI

NOTRE PROJET DE SOCIETE

L'histoire du Rwanda, qu'elle soit bonne ou mauvaise, c'est notre histoire. Nous devons l'assumer entièrement. Notre rôle, notre devoir à nous, c'est d'en écrire les plus belles pages.

1. Introduction

1. D'où venons-nous ?

Quand nous avons fondé les Forces démocratiques unifiées (FDU Inkingi), nous venions d'horizons politiques antérieurs différents. Les Forces de résistance démocratiques (FRD) et l'Alliance démocratique rwandaise (ADR), regroupaient plutôt des personnes qui étaient issues de l'opposition au régime de l'IIème République, des membres critiques du MRND ainsi que des opposants au pouvoir actuel du FPR. Le Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda (RDR) rassemblait plutôt les tenants de l'ancien régime de l'IIème République. Malgré nos différences, nous étions mus par une volonté solide d'unir les forces de l'opposition au régime du FPR dans le but d'offrir aux rwandais une alternative démocratique crédible au régime dictatorial en place au Rwanda depuis juillet 1994.

Pour un pays qui a connu l'innommable, à savoir le génocide et les crimes contre l'humanité, nous cherchions à combattre le sectarisme et les exclusions de tout genre et à construire un pays hospitalier à tous les rwandais, enfin libérés de la hantise de la disparition collective du fait de leur origine ethnique ou régionale.

Aujourd'hui, il convient de se rendre compte que le fait de n'avoir pas analysé d'abord en profondeur les causes de nos positions différentes avant l'exil, les responsabilités dans le génocide et les raisons de la défaite politique et militaire de l'ancien régime, ont constitué une faiblesse et expliquent les raisons des divisions politiques actuelles. Nous pensions, et c'était une erreur, que le seul fait de travailler ensemble et s'opposer au régime FPR alors que nous venions antérieurement d'engagements politiques différents, constituait à lui seul un atout.

2. Quel bilan ?

A notre actif, nous pouvons nous féliciter que depuis notre intégration en 2009, nous avons constitué, en tant que Forces Démocratiques Unifiées Inkingi, la principale force d'opposition au régime actuel au Rwanda. Parmi les grands succès, nous avons en effet montré que le régime qui se targue d'avoir arrêté le génocide, qu'il n'en était rien, qu'il avait plutôt arrêté et gagné une guerre qu'il avait lui-même initié quelques années avant le génocide. Nous avons informé l'opinion internationale des crimes de guerre et des crimes massifs contre l'humanité commis par le pouvoir actuel au Rwanda et en République démocratique du Congo. Nous avons documenté et démontré la nature totalitaire, illustrée par la fermeture complète de l'espace politique, l'assassinat, l'emprisonnement et l'exil des opposants politiques et des journalistes de la presse indépendante.

A notre passif, nous n'avons pas pu exploiter positivement la diversité quant à nos origines politiques, ethniques, voire régionales pour en faire un atout du vivre ensemble et de la cohésion nationale. Nous n'avons pas, malgré la fusion, réussi à ne faire qu'un seul parti politique, partageant les mêmes valeurs et idéologies. Nous nous sommes au contraire fragmentés et composons aujourd'hui deux groupes politiques qui se distinguent sur des éléments de valeurs, d'idéologie et de stratégie politique. D'un côté, le groupe des FRD – ADR et des indépendants, de l'autre le groupe RDR et des indépendants.

3. Deux divergences essentielles au sein de notre coalition

Parmi les divergences qui paralysent notre intégration, deux nous paraissent essentielles. La première est *le combat contre le sectarisme et les exclusions de tout genre* qu'une des

branches constitutives du FDU Inkingi ne considère pas comme essentiel. Elle semble même faire de l'union de tous les hutu, la stratégie principale de son combat politique. La deuxième a trait à *la reconnaissance du génocide des tutsi*. Ce dernier qui devait constituer l'ossature des valeurs fondatrices de l'intégration des FDU Inkingi, n'a jamais pu recueillir l'unanimité quant à son imputabilité première à l'ancien régime. Une branche FDU (RDR) préférant incriminer des extrémistes qu'elle se dépêche aussitôt de ne pas nommer, voire préférant l'imputer au seul FPR, vu le rôle joué par son commandant en chef dans l'attentat aérien qui a coûté la vie au Président Habyarimana, attentat considéré comme l'élément déclencheur du génocide.

Selon notre perception, la lutte commune contre la dictature au Rwanda ne peut pas constituer à elle seule la mission ultime de notre combat politique, lequel combat doit commander les alliances et les intégrations politiques que nous construisons. Il doit surtout y avoir un fond commun de valeurs, de principes et d'objectifs partagés qui guident l'action. C'est la raison pour laquelle, nous ne croyons pas à la rengaine de l'union au forceps de l'opposition au régime de Kigali, encore moins en l'union des hutu.

2. Les fondements de notre engagement politique

1. Nous nous inscrivons dans le processus et dans les idéaux de la Révolution sociale de 1959. La Révolution sociale de 1959 constitue un tournant majeur de notre histoire. Elle a en effet, changé radicalement la perception qu'avaient les rwandais dans leurs rôles et fonctions sociales et dans les droits nouveaux auxquels ils accédaient. Pour la majorité des rwandais, en particulier pour les populations de conditions modestes, considérées comme inférieures et composées de hutus, de tutsis et de twa, la Révolution constituait une espérance et une conquête essentielle en matière d'égalité de droits et d'équité de traitement. Les rwandais accédaient tous pour la première fois à la liberté individuelle, à l'égalité, au droit à la propriété privée et à l'ensemble des droits fondamentaux de la personne humaine ; cela, sans considération de l'origine de naissance, de l'ethnie ou de la fortune.

Que certains des idéaux de La Révolution aient été dévoyés par après par des politiciens véreux pour se hisser ou se maintenir au pouvoir, cela n'enlève rien à leur nature émancipatrice et en la croyance forte par la population dans les idéaux véhiculés. Cela montre au contraire qu'un pouvoir non contrôlé par les citoyens, court des risques forts de ne pas se trouver en phase avec ces derniers.

2. Nous reconnaissons et condamnons le génocide des tutsi

Le génocide est la négation extrême du droit à la vie et à l'autre que tout un chacun doit reconnaître, faire montre d'empathie et condamner. En (avril-juillet) 1994, les tutsi de l'intérieur ont été victimes du génocide et ont failli être exterminés dans ce qu'il convient d'appeler la solution finale, parce qu'ils étaient des exutoires sacrificiels d'un régime en crise. Il s'agit d'une rupture essentielle dans la vie sociale, culturelle et politique du Rwanda et des rwandais, qui pendant longtemps, continuera à la marquer. Cette tragédie doit être commémorée et dite aux générations afin de prévenir d'autres catastrophes similaires.

Les auteurs de ce crime des crimes que constitue le génocide sont les groupes politico-militaires extrémistes au pouvoir de l'ancien régime qui l'ont ordonné et l'ont supervisé. Ils doivent aussi répondre des assassinats politiques des membres de l'opposition perpétrés au moment du génocide. Les autres responsables sont le Général Paul Kagame et le réseau de commandement de la rébellion qui, avec lui, ont ordonné l'attentat aérien lequel a coûté la vie

au Président Habyarimana, attentat qui constitue l'élément déclencheur du génocide, de la rupture de l'Accord de paix d'Arusha et de la reprise de la guerre.

3. Nous reconnaissons et condamnons les crimes contre l'humanité

Avant, pendant et après le génocide, des rebelles au sein du FPR ont massacré des populations entières dans la zone qu'ils contrôlaient. Même après la prise du pouvoir en juillet 1994, ils ont continué à massacrer des populations. Les massacres de Kibeho en avril 1995, devant les Casques Bleus, restent un exemple éclatant. L'innommable fut commis en 1996, dans les camps de réfugiés en République Démocratique du Congo quand le nouveau pouvoir décida d'y attaquer les réfugiés, de les poursuivre et de les massacrer dans leur fuite, tout le long du parcours sur plus de 2'500 km. Ces crimes, pourtant qualifiés de possible génocide par les Nations Unies, restent toujours impunis.

Les crimes contre l'humanité procèdent de la même négation de la vie et des valeurs d'altérité que le génocide. Ils traduisent l'aboutissement fatal d'un même processus de désintégration absolue des valeurs humaines d'inclusion, de reconnaissance du droit à l'existence de l'autre et de respect d'autrui. Nous devons aux victimes la même reconnaissance, la même sympathie. Et aux auteurs de ces tueries, nous devons exiger le même et extrême châtement.

4. Nous luttons contre le sectarisme et l'exclusion

Le régionalisme et l'ethnisme constituent les deux maux principaux à l'origine du génocide et de l'exil de centaines de milliers de rwandais qui s'en est suivi. Ils ont laissé des traces indélébiles dans la société rwandaise. Vingt ans après le drame, il est grave de constater que le discours focalisé sur la haine des tutsi ou sur la haine des hutu qui veulent transcender toutes ces identités destructrices, reste encore présent parmi les partis politiques ou les associations rwandaises en exil. Le discours sur l'unité des hutu, pendant du discours officiel sur l'unité des tutsi prôné par les caciques de l'autocratie au pouvoir, a pris ses quartiers dans bon nombre de formations politiques. A y regarder de près, il est véhiculé par ceux-là mêmes qui n'acceptent pas le débat sur le génocide et sur la défaite militaire et politique, à la base de l'exil actuel. Il est véhiculé par ceux-là mêmes qui veulent étouffer le débat et recherchent par contre à pérenniser leur domination sur les réfugiés.

L'exclusion, c'est le racisme et le racisme tue. C'est la raison pour laquelle, se battre contre les discriminations de tous ordres, constitue un des fondements de notre lutte politique. Un individu doit être jugé pour ses actes et les citoyens doivent attendre des pouvoirs publics que ceux-ci leur accorde l'égalité et l'équité de traitement. En exil, les réfugiés doivent dénoncer ouvertement les initiatives politiques ou sociales qui prônent le refus de l'autre, car ils sont sans lendemain.

5. **Nous croyons que la démocratie de concordance est un passage obligé pour le Rwanda**

Afin de créer les conditions objectives d'une évolution politique expurgée des réflexes identitaires (ethniques, régionales, religieuses, sectaires) et d'une transformation économique, nous croyons qu'une démocratie de concordance, prenant en compte les faiblesses idéologiques et politiques des organisations politiques rwandaises existantes, peut stabiliser la société rwandaise. La démocratie de concordance est, de ce fait, un passage obligé.

A terme néanmoins, l'avenir du Rwanda est dans l'acceptation, par tous, du principe « un homme, une voix ». Synonyme du suffrage universel, ce principe implique que tout individu

majeur a le droit de suffrage, sans distinction de sexe, d'origine ethnique ou régionale, de confession religieuse, de conditions sociales. Aucune voix ne pèse plus que les autres, toutes les voix se valent. Nous savons que la dictature militaro-suprématisiste en place à Kigali est fondée sur le refus de ce principe. Son refus est fondé sur l'idéologie suprématisiste qui le caractérise et le dessein non avoué de maintenir un ordre social favorable à ses intérêts politiques, sociaux et économiques. L'élite suprématisiste au pouvoir, à cause de sa faible capacité à mobiliser l'électorat rwandais au-delà de son terreau ethnique originel, ne peut pas conserver dans un régime de suffrage universel. Cette tare du vote ethnique ou régional est également présente dans la plupart des organisations politiques en lutte contre le régime en place. Sectaires et identitaires, ces élites réactionnaires qui en sont les promoteurs, ne sont pas capables de proposer un projet politique national hospitalier à tous les groupes nationaux.

Nous sommes convaincus que l'avenir du Rwanda se trouve dans la constitution, le développement et la consolidation d'organisations démocratiques nationales capables de mobiliser leur électorat sur base d'idées et de projets de société du vivre ensemble et non sectaires. Nous sommes en même temps conscients que, dans un pays qui a connu le génocide et des crimes contre l'humanité visant des groupes nationaux, l'institution immédiate d'un régime de démocratie d'alternance ou de démocratie majoritaire dans une société non expurgée des réflexes identitaires, particulièrement ethniques, peut servir de tremplin pour la prise du pouvoir. Le risque majeur étant que, une fois aux affaires, ils instrumentalisent l'ethnie, la région ou une autre identité, et mettent en œuvre une politique d'exclusion politique.

Comment dès lors garantir à chaque individu et à chaque groupe national son droit à l'existence et à la participation à la vie publique, épargné de la hantise de la disparition individuelle ou collective par la seule volonté du prince et de sa cour ? Comment assurer la sécurité et les droits de chacun ainsi que ceux des groupes nationaux minoritaires qui ont vécu les affres du génocide ? Comment leur redonner la confiance dans un système politique majoritaire ? Il y a donc besoin d'instaurer, pendant un certain temps, des accommodements institutionnels de participation politique capables de rassurer la minorité que les nouvelles institutions publiques ne seront pas utilisées contre eux pour les exclure et les marginaliser.

Ajouter à cela que, aujourd'hui au Rwanda, diriger l'Etat, c'est disposer du monopole de la contrainte et de la force publique (détenir le pouvoir), c'est disposer des ressources de l'Etat et les affecter (détenir l'avoir), c'est déterminer la production de la connaissance et l'accès à la culture (détenir le savoir). Dans un pays où l'Etat est de loin le plus grand employeur, dans un pays caractérisé par une économie peu diversifiée, l'offre d'emploi et l'attribution des marchés publics et des devises pour l'import/export confère au parti majoritaire au pouvoir une puissance exorbitante et une influence extraordinaire sur l'économie et sur la société en général. Il fera tout pour se maintenir au pouvoir, reléguant ainsi dans les oubliettes l'alternance politique. Suivant une clé de répartition à convenir, associer au gouvernement les partis politiques qui, dans un système majoritaire auraient dû entrer dans l'opposition, constitue aussi un moyen de stabiliser et de pacifier le système politique.

6. La cohésion nationale

Au-delà de la tolérance, de la coexistence ethnique ou régionale, c'est le vivre ensemble et la cohésion nationale qu'il faut construire. Que chaque rwandais se définisse d'abord comme un humain égal à l'autre, qu'il exerce ses droits et accomplisse ses devoirs citoyens sans discrimination aucune et qu'il puisse réaliser ses aspirations sans que l'ethnie et la région à laquelle il appartient, constitue un frein pour son épanouissement individuel et social. Nous devons pouvoir affronter et gérer le drame national du génocide et des crimes contre

l'humanité. Les blessures sont encore profondes et sont loin de se cicatriser. Pour notre part, la reconstruction de la cohésion nationale passera d'abord par le processus de réconciliation, lequel comprend :

- au niveau individuel, l'empathie et la reconnaissance de la souffrance des victimes et leurs survivants, la demande de pardon et la réparation du préjudice par les responsables des crimes, l'octroi de pardon possible par les parents survivants, la réconciliation entre les survivants des crimes des deux groupes ethniques qui se sont laissés instrumentalisés par les extrémistes de leur bord ethnique et les ont entraînés dans la haine et l'exclusion ethnique,
- au niveau collectif, la nécessaire justice, la mise en place d'une Commission « Vérité et Réconciliation » à l'instar de celle qui a été mise en place en Afrique du sud au sortir de l'apartheid, la mise en place d'un fonds en faveur des survivants.

Pour asseoir une vraie cohésion nationale, le processus de réconciliation nationale ne suffira pas à lui seul, il faudra encore que les institutions publiques, le monde économique et la société civile, chacune dans sa pratique, développe des programmes et travaille sur les leviers institutionnels à sa portée susceptibles de renforcer le vivre ensemble dans ses déclinaisons de sécurité, de droits de l'homme, d'équité, d'inclusion, de non-discrimination, d'accès aux ressources et à l'éducation, d'emploi, de lien social et de promotion des valeurs d'altérité.

3. La finalité, la vision, les valeurs et les objectifs

1. Finalité et vision

1. La finalité est celle de :

Promouvoir un projet de société où les citoyens, à travers des institutions démocratiques, consensuelles, participatives, réconciliatrices et solidaires avec les générations actuelles et futures, assument pleinement leur destin individuel et collectif.

2. La vision a pour ambition de :

Devenir un mouvement politique démocratique fédérateur, reconnu pour sa capacité à asseoir la cohésion nationale, à gérer avec équité la chose publique et à conduire le processus d'intégration africaine.

2. Les valeurs

1. L'Etat de droit

L'Etat de droit se définit comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique, la société civile, le privé et tout un chacun sont soumis au droit. Le principe de légalité, le refus de l'arbitraire, la séparation des pouvoirs et l'existence de juridictions indépendantes, constituent les éléments matériels de l'Etat de droit. Ce dernier suppose également l'égalité des sujets de droit devant les normes juridiques. Nul n'est au-dessus d'elles et chaque règle tire sa validité de sa conformité aux règles supérieures. Dans un pays comme le Rwanda qui connaît un régime dictatorial où le pouvoir exécutif a caporalisé la justice et se sert de celle-ci pour se débarrasser de ses opposants, la lutte pour l'Etat de droit est en même temps la lutte contre l'oppression.

2. Le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sûreté personnelle

Le génocide et les crimes massifs contre l'humanité constituent la négation absolue de la personne humaine. Exiger que tout un chacun, la puissance publique en premier, respecte le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sûreté personnelle, c'est refonder les bases de l'humain qui se sont effondrées lors du drame qui a secoué notre pays et réaffirmer le caractère sacré et l'inviolabilité de la vie humaine. Dans un pays où des responsables de l'Etat se sont servis de l'autorité et du pouvoir que leur confère ce statut pour ordonner le massacre systématique d'un groupe national, des droits individuels opposables à la puissance

publique doivent être donnés à des individus ou à des groupes de citoyens afin de se prémunir contre les excès de tout pouvoir qui pourrait être tenté de reproduire le drame humanitaire que nous avons connu.

3. Le devoir de mémoire

Le génocide rwandais et les crimes contre l'humanité qui ont été commis au Rwanda et en République démocratique du Congo ont laissé des traces indélébiles dans la mémoire des gens. Il est criminel de nier ou de relativiser le drame absolu qu'ont subi les victimes et leurs parents survivants. Ces derniers, aussi bien tutsi que hutu, constituent désormais une catégorie spécifique à laquelle il faut reconnaître la souffrance particulière, rendre justice et réparer, même si ce ne sera que partiel, le préjudice subi. Pour que pareille catastrophe humanitaire ne se reproduise plus chez nous, nous nous engageons à *défendre contre vents et marées, le droit absolu à la vie et à garder allumée la bougie à la mémoire de toutes les victimes.*

4. L'autonomie individuelle

Il s'agit de la capacité et du droit de la personne humaine à libérer la créativité, à prendre en charge ses problèmes, à déterminer et à poursuivre son destin, à décider et à répondre (responsabilité) de ses propres actes. L'autonomie individuelle fonde la démocratie comme institution de tous, car en tant qu'égaux, les individus participent à la gestion de la société. Face à une culture politique centralisatrice et autoritaire qui a induit le conformisme généralisé et l'obéissance aveugle au pouvoir « Ilivuze umwami », *notre organisation reconnaît comme un droit, la résistance contre l'oppression* qui pousse l'individu à dénoncer tout Etat, toute politique, tout souverain qui porte atteinte à l'humanité de la personne humaine et à l'épanouissement du citoyen dans ses droits.

5. La tolérance et le respect de l'autre

Le respect c'est accepter l'autre et le reconnaître dans sa différence comme égal à soi-même. La différence peut concerner des aspects identitaires tels que l'origine ethnique ou régionale, mais aussi des aspects culturels, religieux ou de genre. La tolérance, c'est accepter que la liberté de toute personne s'arrête là où commence celle de l'autre, des autres. Reconnaître l'autre, c'est combattre les différentes formes de violence et de sectarisme induites par les étiquetages culturels ou sociaux. Reconnaître l'autre, c'est nouer des relations mutuelles empreintes de respect et favorable au vivre ensemble.

6. La solidarité

La solidarité implique la reconnaissance et la prise en compte permanente des interdépendances qui lient les différentes catégories sociales, les riches et les pauvres, les familles, les générations, voire les personnes entre elles. La solidarité induit la justice sociale. Nous ne naissons pas avec la même fortune et la vie ne nous assure pas toujours l'égalité des chances, c'est la raison pour laquelle *notre organisation se bat pour l'équité* et dit que chaque personne humaine a droit, quelles que soient les circonstances, à une vie décente fondée sur des ressources suffisantes et sur leur répartition équitable.

7. La participation populaire

L'appropriation et la mise en confiance des citoyens dans les institutions démocratiques exigent que les citoyens contrôlent directement et inspirent effectivement l'exercice du pouvoir. Il est indispensable que chaque individu, à tous les niveaux de la société, prenne conscience de ses droits et de ses devoirs. Pour ce faire, *notre organisation s'engage à faire reconnaître et à introduire dans la Constitution l'initiative populaire comme un droit constitutionnel.* Il s'agit de la faculté donnée aux citoyens d'exercer directement, à côté du Parlement et du Gouvernement, leur parcelle de souveraineté.

8. Le panafricanisme

La dignité de l'homme noir, de l'homme tout court, l'indépendance africaine, l'abolition de toutes les formes de discrimination, l'égalité des droits civiques, la promotion de la qualité de vie et de l'unité des peuples africains sont les fondements du panafricanisme. En luttant pour ces valeurs, les Pères des indépendances africaines cherchaient à libérer l'Afrique du colonialisme, à mettre fin à la domination de l'Occident sur l'Afrique, à contrer la balkanisation et à l'émiettement en mosaïques nationales sans force. Ils prônaient une intégration africaine pleine, politique et économique afin de faire des Etats Unis d'Afrique un acteur incontournable. Au moment où l'on parle aujourd'hui de globalisation et d'intégration mondiale, où le rôle de l'Etat-Nation montre ses limites, le projet panafricain prend encore plus de pertinence si l'Afrique ne veut pas rester en marge de l'histoire mais plutôt être aux rendez-vous des grands courants culturels, politiques, économique mondiaux. En ce qui concerne le Rwanda, un pays qui a connu les affres du génocide et des crimes contre l'humanité, changer d'échelle et dissoudre ses problèmes dans un ensemble sous-régional multiculturel et multiethnique plus vaste, constitue également une perspective favorable à leur gestion.

9. Le développement durable.

Notre organisation attache beaucoup d'importance à la gestion durable et équitable des ressources naturelles et à la conservation de l'environnement, ainsi qu'à la réhabilitation des équilibres des écosystèmes dégradés par l'activité humaine. C'est dire que, parce que solidaires avec les générations futures à qui nous devons laisser des ressources pour leur propre vie, toute décision politique doit être soumise à une évaluation de ses effets à moyen et à long terme, sur les équilibres écologiques, sur le bien collectif et sur l'avenir des sociétés humaines, de la société rwandaise en particulier (environmental impact assessment).

3. Objectifs

principaux

1. Mettre en place un régime politique démocratique consensuel

Le régime politique que nous prônons sera caractérisé par un renouveau démocratique d'un peuple réconcilié où la citoyenneté est une réalité dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, et où les gens se reconnaissent d'abord autour des idées ou des options politiques, sociales, économiques, culturelles, environnementales qu'ils partagent et non sur des bases identitaires telles que l'appartenance ethnique, clanique, religieuse, régionale.

Tirant les leçons du drame humanitaire rwandais, les institutions publiques, en particulier les institutions relatives à la souveraineté et la sécurité des citoyens et du pays, seront construites de manière à assurer un leadership partagé des principaux groupes nationaux.

2. Créer les conditions de la tenue et de la conclusion d'un dialogue inclusif.

Il s'agira de mettre tout en œuvre afin de réaliser les conditions maximales nécessaires à l'acceptation, par toutes les parties impliquées dans la crise rwandaise, de la tenue, la conduite et la conclusion positive d'un Dialogue inter-rwandais inclusif. Ce dialogue réunira les représentants des acteurs des courants politiques et de la société civile.

Ces assises prendront toutes les mesures prophylactiques (*guca inzigo no kwunga*) qui s'imposent à tous les niveaux : institutionnel, socio-économique, politique et culturel. Elle sera le garant d'un Rwanda redevenu une société tolérante capable de gérer un développement socio-économique mieux partagé et durable. *Il sera question de débattre d'abord, sans tabous, des grands problèmes et défis nationaux, d'établir ensuite un processus politique ainsi que des règles de participation à la vie publique susceptibles de garantir un pays hospitalier à tous les Rwandais, de convenir enfin des éléments fondamentaux d'un cadre institutionnel de gestion durable de l'Etat.*

3. Mettre un terme à l'impunité et créer les conditions d'une justice impartiale et équitable

Notre organisation politique mettra tout en œuvre afin d'instaurer une justice impartiale, indépendante, équitable et réparatrice. Si la nécessité de la justice pour réussir la réconciliation s'avère cruciale, une justice juste et équitable exige que celle-ci ne soit pas un outil d'élimination de l'opposant politique ou qu'elle n'opère pas de discrimination entre les victimes, ni ne favorise une catégorie de criminels.

Nous nous assurerons que les institutions judiciaires recherchent toute la vérité sur le drame rwandais, établissent les responsabilités individuelles, punissent effectivement les véritables coupables sans discrimination et attribuent de justes réparations aux parents des victimes. Elles devront installer dans la vie de tous les jours, le principe de la présomption d'innocence, de la responsabilité criminelle individuelle et garantir la fin de la présomption de culpabilité criminelle collective d'un groupe national sur un autre.

4. Mettre un terme à la discrimination et garantir l'égalité de chances entre tous les citoyens rwandais.

Il s'agira de mettre en place des arrangements constitutionnels, des cadres institutionnels et des programmes qui garantissent une prévention et un traitement radical contre toute forme de discrimination entre les citoyens et qui offrent des garanties aux différentes composantes de la société rwandaise. Cela pour que tout un chacun se sente sécurisé et rassuré dans la participation aux institutions, à l'exercice des droits civils et politiques, dans la participation à la production de la richesse nationale et dans l'accès équitable aux fruits de ladite richesse.

5. Rapatrier les réfugiés et assurer leur réinsertion

Nous mettrons tout en œuvre pour créer les conditions d'un rapatriement effectif de tous les réfugiés rwandais sans discrimination aucune, sur la base du retour volontaire et assurer leur réinsertion effective dans la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. Nous nous engageons à mettre en place une gouvernance ainsi que toutes les mesures nécessaires susceptible de mettre fin à l'exil continuels de rwandais, à chaque changement de régime politique.

6. Restructurer l'économie nationale

Nous créerons les conditions d'une restructuration profonde de l'économie nationale dans une perspective de durabilité afin de permettre un accès égal des citoyens aux moyens de production et au crédit, sources de création effective et continue de richesses individuelles et collectives. Un accent particulier sera mis sur la création des emplois non agricoles, d'une part, là où le Rwanda possède des avantages avérés ou peut en développer d'autres, par exemple dans les transports, les finances, les assurances et l'hôtellerie, d'autre part dans des secteurs à haute valeur ajoutée telle que la micromécanique, l'électronique et les technologies de l'information. Pour cela, des moyens très importants seront consacrés dans l'éducation et la formation professionnelle.

Notre organisation politique créera les conditions d'une juste et équitable répartition des fruits de l'effort national, respectueuse et favorable au droit d'entreprendre dans le respect des droits des travailleurs et de la solidarité nationale. Elle devra enfin créer pour le Rwanda, les conditions d'une intégration politique et économique profonde aux niveaux régional et africain.

7. Contribuer à la sécurité régionale et à l'intégration africaine

Un Etat africain qui jouerait aujourd'hui des coudes, sans souci des autres, n'a aucune chance de défendre ses intérêts. La puissance des sociétés multinationales est telle qu'aucun pays africain, pris individuellement, ne peut résister à leur puissance économique, donc politique.

Les Pères des Indépendances africaines, eux, avaient très tôt compris l'intérêt de la coopération et de l'intégration africaine en tant que facteurs susceptibles de renforcer le poids politique, économique, culturel de chaque pays africain, mais aussi du continent dans sa globalité. Aucun pays africain n'est à même d'identifier les urgences et d'élaborer les

stratégies face aux grands enjeux planétaires d'épuisement des énergies fossiles, d'eau, de réchauffement climatique et de crise écologique globale, d'alimentation, de migrations internationales, de sécurité et de géopolitique. Aujourd'hui, dans un monde globalisé, où les Etats faibles et les petits pays ne sont pas entendus, l'intégration africaine aussi bien économique que politique, autour de grands ensembles régionaux, devient une nécessité afin de permettre à l'Afrique, aux côtés d'autres Puissances, d'avoir un mot à dire dans les affaires du monde.

Compte tenu de sa position géolinguistique favorable, de son histoire d'Etat-Nation pluriséculaire, voire de la qualité de sa main d'œuvre, le Rwanda recèle des atouts et des avantages comparatifs à s'intégrer, voire à fusionner politiquement et économiquement dans un ensemble politique et économique et culturelle plus vaste.

Projet de société approuvé le 9 novembre 2014 à Bruxelles, Belgique.

Eugène Ndahayo, Président

Dr. Nkiko Nsengimana, 1er vice Président

Dr. Jean Baptiste Mberabahizi, vice Président 2

Sixbert Musangamfura, Secrétaire général

Benoit Ndagijimana, Secrétaire général adjoint

Madame Madeleine Bicomumpaka, Trésorière

Pasteur Nsabimana, Commissaire à la mobilisation politique

Blaise Nicyolibera, Commissaire à l'évaluation

Madame Dr. Domitille Niyitegeka, Commissaire du genre

Dr. Jean Nepomuscene Manirarora, Commissaire aux affaires économiques et développement

Félicien Hategekimana, Commissaire à la jeunesse

Jean de Dieu Tulikumana, Commissaire aux réfugiés

Deogratias Lukyamuzi, Commissaire aux relations extérieures

Madame Rose Nkezabera, Commissaire à la mobilisation des finances

Benoit Rugumaho, Commissaire chargé de la sécurité

P Rugero, Commissaire chargé de l'information